



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 004

Le mercredi 8 octobre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mercredi 8 octobre 2025

• (1635)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la quatrième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord. Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 24 septembre 2025, le Comité entreprend son étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

J'aimerais rappeler aux membres du Comité les points suivants. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser votre oreillette et sélectionner le canal désiré. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Pour les membres sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même verrons à faire le nécessaire pour établir l'ordre des interventions.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais soumettre à l'approbation des membres du Comité le budget établi pour la présente étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones. Le montant demandé est de 58 050 \$.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour adopter le budget?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

Le temps est venu de souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Du Bureau du vérificateur général, nous accueillons Andrew Hayes, sous-vérificateur général, Jo Ann Schwartz, directrice principale, et Jennifer Hum, chef de projet d'audit.

Vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions des députés.

À vous la parole.

Andrew Hayes (sous-vérificateur général, Bureau du vérificateur général): Monsieur le président, je vous remercie de nous donner l'occasion de comparaître devant votre comité dans le cadre

de son étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones.

Je vais vous parler aujourd'hui de notre rapport de 2024 sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit. Je tiens à reconnaître que cette audience se déroule sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. Je suis accompagné de Jo Ann Schwartz, la directrice principale qui était responsable de l'audit, et de Jennifer Hum, la cheffe de projet d'audit.

Le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit a été créé en 1991. Nous avons effectué un audit de ce programme en 2014, il y a 11 ans, puis à nouveau en 2024. À ces deux occasions, nous avons constaté de graves lacunes dans la gestion du programme. Sécurité publique Canada est responsable de la gestion et de la surveillance du programme. Nous avons noté que le ministère ne travaillait pas en partenariat avec les communautés autochtones pour leur offrir un accès équitable à des services de police adaptés à leurs besoins.

En vertu des ententes communautaires tripartites conclues dans le cadre de ce programme, la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC, offre des services de police spécialisés qui complètent ceux de la province ou du territoire. Nous avons constaté que la GRC n'avait pas travaillé en partenariat avec les communautés autochtones pour fournir des services de police proactifs.

Bien que le financement ait considérablement augmenté depuis notre dernier audit en 2014, nous avons constaté que 13 millions de dollars de fonds prévus pour l'exercice 2022-2023 n'avaient pas été dépensés. En octobre 2023, Sécurité publique Canada prévoyait que plus de 45 millions de dollars des fonds du programme ne seraient pas dépensés à la fin de cet exercice. Selon le rapport sur les résultats du ministère pour 2023-2024, ce sont près de 48 millions de dollars qui n'ont pas été déboursés. C'était préoccupant dans le contexte d'un programme visant à améliorer la sécurité au sein des communautés autochtones.

[Français]

Sécurité publique Canada n'avait pas d'approche pour répartir les fonds équitablement entre les collectivités. Le ministère nous a indiqué que, pour déterminer les sommes attribuées, il se fiait à la mesure dans laquelle les provinces et les territoires étaient disposés à financer leur part du programme, ainsi qu'au financement que les collectivités avaient reçu par le passé.

De l'exercice 2018-2019 à l'exercice 2022-2023, la GRC n'avait pas été en mesure de pourvoir tous les postes pour lesquels elle recevait du financement dans le cadre des ententes communautaires tripartites. Les collectivités des Premières Nations et des Inuits ne recevaient donc pas les services de police proactifs et axés sur la collectivité qu'elles auraient dû recevoir.

Finalement, ni Sécurité publique Canada ni la GRC n'ont pu déterminer si les exigences énoncées dans les ententes de services de police étaient respectées et si le programme produisait les résultats prévus. Il est important de surveiller et d'analyser les données non seulement pour répondre aux besoins en matière de sûreté et de sécurité des collectivités, mais aussi pour appuyer l'autodétermination de celles-ci.

Étant donné que ce programme n'a pas été mis à jour depuis 1996 et qu'il comporte des problèmes de longue date, Sécurité publique Canada doit travailler avec les collectivités des Premières Nations et des Inuits, avec les provinces et les territoires et avec la GRC afin de trouver une façon plus efficace et proactive de fournir des services qui sont adaptés à la culture.

Monsieur le président, je termine ainsi ma déclaration d'ouverture. Nous serions heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hayes. Vous avez terminé juste à temps.

Pour le premier tour, chaque parti disposera de six minutes. C'est M. Schmale qui commence.

• (1640)

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de participer à cette étude très importante. Je vous remercie de vos observations et du point de vue que vous apportez sur certains des problèmes liés au programme.

Dans le cadre de vos deux audits, entre le premier et le second, combien de recommandations ont été mises en œuvre et combien d'objectifs avaient été atteints lorsque vous avez examiné la situation la deuxième fois?

Andrew Hayes: Je ne pense pas pouvoir vous donner une réponse précise. Ce que je peux dire, c'est que, dans le cadre de l'audit, nous avons constaté que bon nombre des recommandations que nous avions formulées en 2014 n'avaient toujours pas été mises en œuvre. Il ne s'agissait pas ici de faire directement un suivi du travail que nous avons effectué en 2014, mais nous avons constaté, entre autres, que la nécessité de mettre à jour la politique du programme, ce qui remontait à 1996... On ne l'avait pas fait, malgré le fait que notre recommandation de 2014 avait été acceptée.

En 2014 nous avons relevé l'importance de consulter les collectivités de manière significative. Nous constatons que le problème persiste. On a déterminé les fonds à allouer sans consulter les collectivités. Nous avons constaté encore une fois que les ministères n'ont pas vérifié ni indiqué si le programme finançait des services de police adaptés aux besoins des collectivités.

En fait, ce sont des constatations importantes de 2014 qui sont toujours valables aujourd'hui.

Jamie Schmale: Wow. D'accord. Ce n'est pas rien, quand vous dites que la dernière fois que quelqu'un s'est vraiment penché sur la question et a apporté des changements substantiels, c'était en 1996. Beaucoup de choses ont changé dans le monde et dans les services de police en général, en particulier en ce qui concerne les services de police autochtones.

En 2019 — et c'est le côté politique —, dans une lettre de mandat adressée aux ministres, le premier ministre de l'époque, Justin Trudeau, a parlé de l'objectif de faire des services de police autochtones « un service essentiel ».

D'après vos constatations et les nouveaux renseignements dont vous disposez — je sais que vous avez parlé des postes vacants au sein de la GRC qui n'ont pas été pourvus —, pensez-vous que le ministère est en voie d'atteindre cet objectif ou reste-t-il encore beaucoup à faire?

Andrew Hayes: Je pense que dans le cadre de votre étude, c'est une question que je poserais au ministère.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'à la pièce 3.2 de notre rapport, nous mentionnons qu'en 2021, le gouvernement a prévu un montant 43,7 millions de dollars sur cinq ans pour l'élaboration conjointe d'une loi qui reconnaît les services de police des Premières Nations en tant que services essentiels. Je ne sais pas si un projet de loi a été présenté à la Chambre à ce sujet. Le Comité pourrait demander aux représentants du ministère de lui fournir des renseignements là-dessus.

Jamie Schmale: Oui, tout à fait. Nous espérons les recevoir un peu plus tard aujourd'hui. Je me suis dit que si vous le saviez, je pouvais probablement poser ma question. C'est bien. Ce n'est pas un problème.

Vous avez parlé de la GRC et des postes vacants. Au cours de vos recherches, avez-vous trouvé une ou plusieurs raisons expliquant pourquoi un grand nombre de postes étaient vacants à l'époque?

• (1645)

Andrew Hayes: La GRC a manifestement du mal à recruter les agents dont elle a besoin pour assurer les services de police à l'échelle du pays. Je pense que c'est vrai. D'ailleurs, nous procéderons à un audit du recrutement à la GRC, que nous avons l'intention de présenter au Parlement au printemps 2026.

Lorsque j'examine ce programme en particulier et nos conclusions de 2024, l'un des problèmes qui s'est posé à la GRC, c'était que Sécurité publique Canada concluait des ententes et garantissait que la GRC offrirait des niveaux de service particuliers sans la consulter. Nous avons formulé une recommandation au sujet de l'importance que tout le monde participe aux discussions. Je pense que la GRC devrait y participer afin de pouvoir planifier son travail et déterminer ses besoins en personnel.

Jamie Schmale: À votre avis — encore une fois, si vous ne connaissez pas la réponse, ce n'est pas grave et je poserai la question à la GRC lorsqu'elle participera à une prochaine réunion —, à l'époque, existait-il, à votre connaissance ou de mémoire, un programme axé sur le recrutement d'Autochtones au sein de la GRC pour patrouiller dans des régions mal desservies?

Andrew Hayes: Je sais que la GRC s'efforce de recruter des personnes de provenances diverses. Je pense que la question devrait être posée à la GRC. Nous examinerons ce point dans le cadre de notre audit, mais puisque vous aurez probablement l'occasion de recevoir des représentants de la GRC avant la publication de notre rapport au printemps, je vous invite à leur poser la question.

Ma collègue, Mme Schwartz, veut peut-être ajouter quelque chose à ce sujet.

Jo Ann Schwartz (directrice principale, Bureau du vérificateur général): Bien que je ne puisse pas parler précisément d'une stratégie de recrutement des Autochtones, nous avons constaté que la GRC n'avait pas adopté d'approche de dotation nationale axée sur la correction de ses lacunes concernant les ententes communautaires tripartites. Nous en parlons dans notre rapport, au paragraphe 3.56. Dans le cadre d'une telle approche de dotation nationale, elle pourrait déterminer s'il convient d'accorder une attention particulière au recrutement d'agents autochtones, mais aucune approche nationale n'avait été adoptée lorsque nous avons examiné la question en 2024.

Jamie Schmale: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 10 secondes.

Jamie Schmale: Je ne pense pas avoir le temps de poser ma prochaine question, mais ce dont nous discutons aujourd'hui a été soulevé en grande partie dans un débat qui a lieu actuellement à la Chambre. Il porte sur le fait que bien que des rapports sont présentés et que l'information est disponible, les ministères n'y donnent pas suite. Le fait est que le programme n'a pas été mis à jour depuis 1996. Deux rapports ont été présentés, mais les problèmes persistent. Je pense que cette situation illustre bien un problème récurrent: les ministères ne donnent pas suite à ce qui a été convenu. Je vous remercie de vos observations.

Le président: Merci, monsieur Schmale.

Nous passons maintenant au député Hanley, qui dispose de six minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci beaucoup de votre présence.

Il est très intéressant de commencer cette étude très importante par l'examen de votre rapport, qui a bien sûr mis en évidence certaines lacunes quant aux effets du financement fédéral et les améliorations à apporter.

Dans le rapport, il est question des différents modèles de financement offerts par le gouvernement fédéral, dont les ententes tripartites qui, d'après ce que je peux comprendre du rapport et de la carte, s'appliquent aux collectivités du Yukon. Pour replacer les choses dans leur contexte, je précise que la plupart des collectivités du Yukon sont composées à la fois d'Autochtones et de non-Autochtones. Comme vous le savez, il n'y a pas de réserves sur le territoire et 11 des 14 Premières Nations du Yukon sont autonomes et signataires d'un traité moderne.

Il ne semble pas être question de nations signataires de traités modernes dans le rapport. Il en a sans doute été question dans le cadre de vos discussions et de vos consultations. Je suis au courant de certaines des délibérations précédentes de l'Assemblée des Premières Nations, l'APN, portant sur les services de police autochtones. Par exemple, dans une résolution de décembre 2021, l'APN préconisait une approche de nation à nation, une approche fondée sur les traités, pour l'élaboration d'un projet de loi sur les services de police et le soutien à l'élaboration de solutions régionales en matière de services de police qui incluent le transfert de fonds durables et garantis aux régions respectives.

Par la suite, une assemblée régionale a eu lieu au Yukon, un sommet, et voici certains des thèmes qui y ont été discutés et qui ont été à la base des recommandations nationales de l'APN: soutenir les droits issus des traités modernes; prendre en compte les questions

de santé mentale et de sécurité communautaire et inclure les ressources appropriées; se tourner vers la prévention, la guérison et la justice réparatrice; et tirer les leçons du Programme des agents de sécurité communautaire. J'espère que nous allons nous pencher sur une grande partie de ces questions au cours de notre étude.

Bien sûr, rien de tout cela ne fait disparaître la nécessité que des services de police de première ligne disposent de ressources suffisantes, mais tous ces éléments sont importants dans le cadre d'une approche holistique et durable de la sécurité et de la justice communautaires.

Après ce long préambule — inhabituellement long, je dois dire —, je vous pose ma question. Dans votre rapport, avez-vous pris en compte les services de police dans les nations qui ont signé des traités modernes?

• (1650)

Andrew Hayes: Nous nous sommes concentrés sur la manière dont le gouvernement met en œuvre la politique, le programme. Notre attention ne portait pas vraiment sur la prestation des services de police en soi. Ce qui nous intéressait, c'était de savoir si, dans le cadre de leurs responsabilités à l'égard du programme, la GRC et le ministère de la Sécurité publique avaient consulté les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites pour déterminer comment fournir des services de police adaptés aux besoins de ces collectivités et à leurs réalités culturelles.

Je ne dirais pas que je suis en mesure de parler précisément de la situation qui prévaut dans une collectivité donnée qui est couverte par des traités modernes. Le Bureau du vérificateur général du Canada est également le vérificateur du Yukon et nous connaissons donc bien le contexte du territoire, mais je ne peux pas dire que notre audit comprend des informations ventilées à cet égard.

Ce qui me semble important dans nos recommandations, en particulier pour la GRC, c'est l'importance d'une formation de sensibilisation culturelle et des consultations.

Brendan Hanley: Oui, ce sont des points très importants. Merci.

Je n'ai pas vu non plus... Lorsque vous faites référence aux iniquités, particulièrement en ce qui concerne le rôle de Sécurité publique Canada, comment avez-vous défini le terme « équitable » dans votre rapport? Comment déterminerions-nous alors la manière de corriger les iniquités? Quelles mesures devrions-nous utiliser?

Andrew Hayes: Merci beaucoup pour la question. À mon avis, c'est l'un des aspects sur lesquels ce comité peut vraiment se pencher et apporter une valeur ajoutée.

Je vais essayer de vous donner un peu de contexte. La politique fait référence à l'idée de fournir des fonds « équitablement », mais comme nous l'avons mentionné dans notre rapport, Sécurité publique Canada n'a pas défini ce qu'il entendait par financement équitable. Dans le cadre d'autres audits que nous avons réalisés, nous avons parlé du concept d'équité. Je ne veux pas être en position de définir une politique, mais en général, l'équité fait référence aux résultats, à l'obtention de résultats égaux — non pas du point de vue de l'égalité, mais de l'équité, en aidant ceux qui se trouvent dans une situation moins favorable.

Ce que nous avons constaté dans le cadre de notre audit — à partir des documents que nous avons examinés —, c'est que l'allocation de financement n'était pas fondée sur des priorités liées à l'équité. Elle était en réalité liée à la mesure dans laquelle une province ou un territoire était prêt à fournir sa part de financement et — en particulier en ce qui concerne les 500 millions de dollars de financement supplémentaire accordés il y a près de cinq ans maintenant — elle était liée au financement historique qui avait été accordé à certaines de ces collectivités. En d'autres termes, le financement a été largement utilisé pour stabiliser les ententes existantes, plutôt que pour en faire bénéficier d'autres collectivités.

Les concepts d'équité pourraient donner des résultats différents s'ils étaient appliqués.

Brendan Hanley: Merci.

Le président: Merci, monsieur Hanley.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Il y a 10 ans, l'ancien vérificateur général Michael Ferguson déclarait que le programme ne fonctionnait pas comme prévu. Dix ans plus tard, votre audit arrive à la même conclusion.

Comment se fait-il que votre audit, après plus d'une décennie, soulève les mêmes problèmes systémiques? Quel est le problème?

Andrew Hayes: Merci.

C'est encore l'exemple d'un audit où nous avons relevé des problèmes qui avaient déjà été soulevés dans le cadre d'un audit précédent. Les ministères avaient accepté les recommandations que nous avions faites à l'époque et, quand nous sommes retournés faire d'autres vérifications concernant des sujets similaires — ce n'était pas un suivi —, nous avons relevé les mêmes problèmes.

• (1655)

Sébastien Lemire Dans le contexte d'un tel audit, à notre avis, il est important que nous présentions un rapport au Parlement qui mentionne les lacunes. Il est important que des comités comme le vôtre examinent ces constatations et posent des questions difficiles au ministère.

Tout à fait, sauf qu'ils ont pris vos recommandations, mais ne les ont pas appliquées, puisqu'on se retrouve avec le même rapport. Effectivement, les parlementaires, particulièrement ceux de l'opposition, ont un rôle à jouer, mais le gouvernement a failli à sa tâche dans ce contexte.

Dans votre rapport, vous indiquez que la Sécurité publique avait conclu des ententes de services autogérés ou des ententes tripartites. Cependant, plusieurs communautés ne sont pas desservies et tombent sous la responsabilité des provinces, comme la communauté de Long Point, dans ma région.

Qui paie pour ces services, ultimement?

Andrew Hayes: Je ne connais pas les détails spécifiques pour cette communauté, mais il y a des ententes avec les provinces. Quand il y a une police provinciale, c'est différent des autres provinces où il n'y en a pas. Trois provinces sont différentes, et le Québec est l'une d'entre elles. La façon de financer ces provinces est différente. C'est une question qu'il faudrait probablement poser à la Gendarmerie royale du Canada.

Sébastien Lemire: C'est intéressant. On constate que si le fédéral ne fait pas son travail avec les polices autochtones, ce sont les provinces, particulièrement le Québec, qui se retrouvent à payer la facture.

Puisque ce sont les provinces qui paient, pourquoi le ministère de la Sécurité publique est-il incapable d'augmenter son pourcentage ou sa participation?

Les provinces dépensent plus pour couvrir les frais des nations qui ne sont pas desservies, ou plutôt pour couvrir les frais de certains services. Que pensez-vous de l'excuse qu'invoque le ministère de la Sécurité publique de ne pas investir dans les provinces, parce que celles-ci ne versent pas suffisamment d'argent?

Je vais citer Shawn Tupper, ancien sous-ministre de la Sécurité publique, qui a témoigné au Comité des comptes publics le 30 avril 2024. Il a dit ceci:

Nous sommes coincés dans une situation où une province peut choisir de ne pas évaluer la mise de fonds, alors que nous ne pouvons pas verser la nôtre. Il peut s'agir simplement, comme nous l'avons vu ces dernières années, d'un choix imposé par le marché du travail, lorsque la GRC, par exemple, est incapable de doter entièrement ses postes vacants.

Il s'agit d'un problème systémique et réel.

Comment peut-on accepter le fait que le fédéral se désengage, parce qu'il n'a pas réussi soit sa stratégie de recrutement ou sa stratégie de financement?

Andrew Hayes: C'est une question qu'il faut poser au ministère, mais je peux ajouter qu'il s'agit d'un programme de financement à frais partagés. En ce qui concerne le Programme des services de police des Premières Nations, nous avons fait une recommandation au ministère, à savoir qu'il est important que le gouvernement fédéral trouve des solutions pour déboursier des fonds fédéraux disponibles lorsque les provinces et les territoires sont incapables de fournir leur part de financement. Selon nous, c'est une partie de la question posée auparavant au sujet de l'équité.

Sébastien Lemire: Vous disiez que 13 millions de dollars des fonds du Programme liés à l'exercice 2022-2023 n'avaient pas été dépensés. En 2023-2024, on parlait de 45 millions de dollars. Si on suit la même logique, doit-on s'attendre à ce qu'il y ait encore des sommes non utilisées en 2024-2025? Est-ce un manque de volonté de la part de gouvernement fédéral, si je peux le dire ainsi, ou est-ce le fait qu'il n'est pas capable de s'acquitter pleinement de ses responsabilités?

Andrew Hayes: Je veux préciser que les fonds mentionnés dans notre rapport pour l'exercice 2023-2024 étaient ceux d'octobre 2023. Nous avons examiné les rapports du ministère et presque 48 millions de dollars n'avaient pas été dépensés. Il est probable qu'en 2025, des montants n'auront pas été dépensés. Nous n'avons pas cette information pour vous, aujourd'hui. Ces fonds seront probablement déposés dans les comptes publics dans quelques semaines, je pense. C'est une situation préoccupante, parce que ces fonds ont pour but d'améliorer la sûreté et la sécurité des communautés.

Sébastien Lemire: J'ai l'impression que la pression pour financer les services de police repose, de façon importante, sur les provinces, étant donné que cela relève de leur responsabilité.

Comment peut-on harmoniser cela? Serait-il plus facile, au fond, de transférer les sommes aux provinces? Cela donnerait-il de meilleurs résultats? Cela augmenterait-il l'efficacité des programmes, si c'étaient les provinces qui avaient une seule façon de dépenser l'argent? Cela aiderait-il les services fournis sur le terrain dans les communautés autochtones, particulièrement celles qui sont moins desservies ou non desservies?

• (1700)

Andrew Hayes: Je pense que c'est...

Le président: Veuillez donner une brève réponse.

Andrew Hayes: D'accord.

Je pense que c'est une question de politique. C'est donc au ministre qu'il faudrait la poser. Toutefois, je dirais que le gouvernement fédéral a un mandat visant les Autochtones. Il s'agit donc d'une compétence partagée.

Sébastien Lemire: Merci.

Je suis désolé, monsieur le président.

Le président: Merci.

Madame Lavack, vous avez la parole.

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également les témoins de nous faire part de leurs observations, aujourd'hui.

Lors de votre mot d'ouverture, vous avez fait un commentaire...

[Traduction]

Le président: Je suis désolé. C'est d'abord au tour de M. Morin.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux d'être ici, enfin, pour discuter avec le Comité. Nous sommes à la mi-octobre.

Je remercie les membres de l'équipe du Bureau du vérificateur général de leur présence.

Je tiens toutefois à exprimer une certaine déception. Au départ, le ministre de la Sécurité publique devait comparaître aujourd'hui. Il est bien sûr l'ancien ministre de Services aux Autochtones Canada. Je suis certain qu'il aurait pu fournir des renseignements essentiels dans le cadre des discussions d'aujourd'hui, qui sont si importantes pour les collectivités autochtones. Je tiens à exprimer ma déception. On envoie ainsi un mauvais message aux Premières Nations, aux Autochtones, aux Métis et aux Inuits quant à l'importance que le gouvernement accorde à ces discussions.

Merci à l'équipe du Bureau du vérificateur général d'en avoir fait une priorité aujourd'hui.

L'un des événements les plus tragiques sur le plan de la sécurité publique pour les collectivités autochtones s'est produit en septembre 2022, lorsque 11 personnes ont été tuées à l'arme blanche et plusieurs autres ont été blessées dans la nation crie de James Smith. J'ai parlé cette semaine au chef de cette nation, M. Kirby Constant. Je lui ai demandé si l'approche du gouvernement avait changé au cours des trois dernières années, soit depuis la tragédie. Je voudrais citer ses propos. Il a déclaré: « Pour la nation crie de James Smith, il faut sortir de l'approche uniforme imposée par le ministère de la Sécurité publique ou la GRC. Nous souhaitons avoir notre propre

cadre des services de police, qui relève de notre responsabilité et avec notre propre budget. Nous ne voulons pas qu'il s'agisse d'un simple « ajout » aux programmes fédéraux ou provinciaux. » Tels sont les propos du chef Constant de la nation crie de James Smith.

Le Bureau du vérificateur général peut-il expliquer en quoi le point de vue du chef Constant confirme les lacunes particulières du ministère de la Sécurité publique et de la GRC qui sont mentionnées dans son rapport de 2024 sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, notamment en ce qui concerne l'aspect financier... le manque d'équité dans le financement et l'absence de reddition de comptes quant à l'efficacité du programme?

Andrew Hayes: Dans notre rapport de 2024, nous avons constaté que le ministère n'avait pas consulté les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites d'une manière qui leur aurait permis de contribuer de manière significative. Par exemple, les décisions de financement avaient déjà été prises avant que les collectivités en question ne soient consultées ou invitées à participer. Il est important de communiquer avec les collectivités avant de prendre de telles décisions.

L'autre point qui ressort de notre rapport que je voudrais souligner — et nous avons formulé des recommandations à ce sujet —, c'est qu'il est important d'offrir une formation aux travailleurs et aux agents de première ligne sur l'importance des traditions culturelles et les sensibilités de certaines collectivités. Pour parler de l'adaptation des services, il faut bien comprendre les besoins de la collectivité.

Billy Morin: J'ai bien compris que le chef Constant souhaitait qu'une autre formule soit mise en place. Votre rapport indique que les choses doivent changer. Au Parti conservateur, nous avons toujours soutenu l'autodétermination et l'idée que cette responsabilité soit rendue aux collectivités. Voilà où réside la solution.

Dans le rapport, il est beaucoup question des ententes sur les services de police autogérés. J'ai constaté que le modèle tripartite de la GRC comportait de nombreuses lacunes. J'espère qu'elles seront corrigées un jour. Pouvez-vous nous dire si vous aviez un avis, des données ou des observations au sujet des ententes sur les services de police autogérés? Je n'ai pas vu beaucoup de résistance à leur égard, ce qui rejoint la position du chef Constant, qui préconise les ententes sur les services de police autogérés avec le gouvernement du Canada afin de pouvoir gérer lui-même ses services de police. Ces ententes sont-elles meilleures que les modèles tripartites actuels?

Andrew Hayes: C'est une question qu'il faudrait poser à une collectivité en particulier. Je pense que certaines collectivités préfèrent probablement ce modèle, tandis que d'autres préfèrent celui des ententes communautaires tripartites.

À notre avis, il incombe au gouvernement, en partenariat avec le gouvernement provincial et les collectivités, de déterminer quel modèle pourrait leur convenir le mieux.

• (1705)

Billy Morin: J'ai une dernière petite question, monsieur le président.

Au cours du dernier exercice financier que vous avez examiné, combien d'argent n'a pas été dépensé et aurait pu aller aux communautés autochtones pour des investissements directs dans les services de police?

Andrew Hayes: Les chiffres les plus récents que nous avons proviennent du rapport ministériel de 2023-2024, qui indique que 48 millions de dollars n'ont pas été dépensés. Il faut laisser un peu de marge de manœuvre au ministère, car une partie de cet argent pourrait être réaffectée à des années futures. Je ne connais pas ces détails.

C'est une question que vous pourriez poser au ministère, mais le montant pourrait atteindre 48 millions de dollars.

Billy Morin: Il y a certainement une crise en ce moment. *[Inaudible]* dépensé et investi.

Merci.

Le président: Madame Lavack.

Ginette Lavack: Prise deux.

[Français]

Je remercie encore une fois les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Vous l'avez soulevé, on voit dans le rapport qu'il y a un manque de renseignements permettant de mesurer l'efficacité. On ne se fixe pas d'objectifs et on ne se donne pas les moyens de déterminer si on a atteint ces objectifs.

Comment le constat du manque d'informations relatives à l'efficacité du programme influence-t-il le bien-être des collectivités des Premières Nations et des Inuits?

Andrew Hayes: Ce constat est important pour nous. Les mesures de performance sont importantes pour la gestion de programmes. Le ministère ne peut pas savoir comment améliorer l'efficacité de ce programme s'il n'a pas l'information nécessaire sur les ententes. De plus, il doit surveiller la performance de la GRC pour s'assurer que les exigences de l'entente sont satisfaites. C'est un facteur important.

Je ne sais pas s'il y a un lien direct entre la sûreté et la sécurité des communautés. Sans cette information, le ministère ne peut pas être en mesure d'apporter des changements ou des améliorations.

Ginette Lavack: Dans votre rapport, avez-vous fait des recommandations sur ce que pourraient être certaines de ces mesures? Pouvez-vous nous en parler?

Andrew Hayes: Nous avons fait des recommandations. Elles sont similaires à celles que nous avons faites en 2014. Nous avons fait des recommandations pour améliorer les mesures de performance. C'est au ministère d'établir les façons de mesurer la performance, mais, oui, c'est un aspect de notre recommandation que nous trouvons important.

Ginette Lavack: Merci.

[Traduction]

Le président: Il vous reste un peu de temps. Avez-vous terminé? D'accord. Merci.

Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur Hayes, je vous remercie de votre présence. La qualité de votre rapport nous surprend encore une fois. Vous y soutenez que les technologies de l'information de la sécurité publique ne permettaient pas de suivre les dépenses du ministère dans le pro-

gramme des services de police des Premières Nations et des Inuits. Le sous-ministre Shawn Tupper l'avait même avoué au Comité permanent des comptes publics. Il avait dit: « Nous n'avons tout simplement pas été en mesure de maintenir un système de TI qui nous permet de faire le genre d'analyse de données dont nous avons besoin. »

Savez-vous si c'est toujours le cas? Cela se produit-il dans d'autres programmes ou d'autres ministères actuellement? Pouvez-vous nous en dire davantage?

Andrew Hayes: Je ne sais pas si c'est encore le cas. Toutefois, il est primordial que le ministère sache où les fonds sont déboursés. J'ai été étonné que le ministère n'ait pas pu donner de chiffres exacts indiquant où les fonds pour les ententes avaient été déboursés.

Je ne sais pas ce que le ministère a fait depuis la publication de notre rapport, il y a presque 18 mois. Il faudrait le lui demander.

• (1710)

Sébastien Lemire: Nous avons hâte de leur poser la question, effectivement.

Je vais me permettre de citer à nouveau l'ancien sous-ministre Shawn Tupper. Dans son témoignage du 30 avril 2024, il a dit:

Je ne me porterai pas à la défense du système de TI de mon ministère. Au fil du temps, le ministère n'a pas fait les investissements nécessaires, des investissements qui sont souvent coûteux. Nous n'avons tout simplement pas été en mesure de maintenir un système de TI qui nous permet de faire le genre d'analyse de données dont nous avons besoin. C'est quelque chose que j'examine en ce moment, et je cherche des moyens de trouver l'argent nécessaire pour faire ce genre d'investissement. C'est un défi auquel je fais face à l'échelle du ministère.

Selon votre analyse, d'autres éléments mériteraient-ils notre attention en ce qui a trait à la gestion des technologies de l'information par le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile?

Andrew Hayes: Je ne peux pas identifier un autre système comme ça au ministère. Toutefois, on a fait un rapport sur les systèmes de technologie informatique au gouvernement et on a conclu que beaucoup d'entre eux étaient désuets. On a fait des recommandations au gouvernement fédéral pour régler ces problèmes.

Sébastien Lemire: Espérons que cela ne fera pas gonfler les factures aussi.

Merci.

[Traduction]

Le président: Monsieur Zimmer, vous êtes le suivant. Vous avez cinq minutes.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le président. Je ne pense pas avoir besoin des cinq minutes.

Encore une fois, je vous remercie, monsieur le sous-vérificateur général, de votre rapport. Il est très complet, comme d'habitude. Nous vous en sommes reconnaissants.

Je me réfère à la page 15, au paragraphe 3.56, où vous dites:

Nous avons constaté que même si la Gendarmerie royale du Canada reconnaissait des difficultés plus vastes liées à la dotation, elle n'avait pas adopté d'approche de dotation nationale pour s'acquitter de ses obligations à titre de prestataire de services de police dans le cadre des ententes communautaires tripartites. Les divisions de la GRC devaient travailler les unes avec les autres pour corriger les lacunes en matière de ressources. Les responsables de la GRC nous ont indiqué que celle-ci peinait à attirer de nouvelles recrues pour pourvoir les postes dans le cadre des ententes communautaires tripartites en raison de facteurs comme l'éloignement.

Je vais assez souvent dans le Nord. Je suis allé à Cambridge Bay, il y a à peine un mois, pour voir de mes propres yeux les besoins et le manque de certaines ressources. Il semble que la GRC n'a pas assez de ressources, et c'est un problème. Lorsque j'étais à Cambridge Bay, la première préoccupation dont m'ont fait part les Rangers canadiens, lorsqu'ils m'ont rencontré, n'était pas la police communautaire. Ils craignent en fait que leurs armes à feu de chasse soient prohibées — par exemple, le SKS, qu'ils utilisent beaucoup pour la chasse — et qu'elles soient confisquées par le gouvernement libéral.

Ma question porte en grande partie sur les services de police communautaires. Étant donné que les gestionnaires de la GRC à Ottawa ne peuvent pas veiller à ce que les besoins fondamentaux en matière de services de police des Premières Nations et des Inuits soient satisfaits, pensez-vous que de s'en prendre aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, dont beaucoup sont des Rangers inuits canadiens, alors qu'ils ne constituent manifestement pas un problème, c'est une bonne utilisation du personnel et de l'argent disponibles?

Andrew Hayes: Ce n'est pas un sujet que nous abordons dans notre rapport. Ce que nous avons dit, c'est que la GRC devrait être consultée lorsque le ministère conclut des ententes qui auront une incidence sur les niveaux de dotation ou les ressources de la GRC.

En ce qui concerne les ressources de la GRC, je suis sûr que le commissaire serait bien placé pour répondre à des questions à ce sujet. Cependant, nous avons noté que, parce que la GRC n'était pas en mesure de trouver du personnel pour tous ces...

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, je suis obligé d'interrompre le témoin. Il n'y a pas d'interprétation. Donnons une minute aux interprètes pour qu'ils rétablissent le tout.

[Traduction]

Bob Zimmer: Je n'ai pas entendu l'interprétation, monsieur le président.

Le président: Pouvons-nous vérifier ce qui se passe? Est-ce que tout le monde peut éteindre son microphone? Merci.

Veuillez continuer.

Andrew Hayes: Merci.

Notre rapport portait sur les ressources de la GRC dans le contexte de certaines dépenses. En plus des commentaires faits sur la stratégie de recrutement, il y a 3,6 millions de dollars que la GRC n'a pas utilisés, et qui auraient servi pour les agents de police en vertu des ententes communautaires tripartites. En ce qui concerne...

Bob Zimmer: Je suppose, pour être plus précis, que le fait est que la GRC à Ottawa, ou les gestionnaires qui administrent le programme, n'a pas utilisé tout l'argent. Le personnel des forces policières est déjà limité. Votre rapport indique que c'est un problème, et en plus du manque de personnel, il est difficile de pourvoir des

postes. Il y a beaucoup de postes importants qui n'ont pas été pourvus. Les policiers, qui sont déjà surchargés de travail, vont maintenant se voir confier un nouveau rôle avec la confiscation des armes à feu dans les territoires.

Je voulais vous demander si vous pensez que c'est une bonne utilisation des ressources humaines et financières de la police.

• (1715)

Andrew Hayes: C'est vraiment une question de politique, et il incomberait au gouvernement de discuter des priorités avec la GRC. Dans le rapport, nous recommandons que le ministère, dans ce cas-ci, discute avec la GRC de ses priorités en ce qui concerne les ententes communautaires tripartites.

Je ne suis pas en mesure de dire quelle devrait être l'orientation politique du gouvernement.

Bob Zimmer: Merci.

J'ai un dernier commentaire. Je dirais que c'est quelque chose que nous pouvons extrapoler de ce que dit votre rapport. Il y a des besoins dans le Nord. Il y a des besoins dans les communautés des Premières Nations et des Inuits, et le gouvernement libéral actuel va demander aux policiers déjà très sollicités de faire plus de choses et de s'en prendre aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois qui, encore une fois, ne représentent pas un problème.

Merci encore, monsieur le vérificateur général.

Le président: Monsieur Melillo, vous avez la parole pour une minute.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Monsieur le président, vous êtes très généreux de m'accorder cette minute. Je vous en suis reconnaissant.

Le président: C'est à cause des problèmes techniques.

Eric Melillo: Je remercie nos témoins de leur présence.

Ce qui m'a frappé plus tôt dans cette discussion, c'est qu'il n'y a pas vraiment eu de mise à jour de la politique depuis 1996. De toute évidence, beaucoup de choses ont changé dans les services de police. La vérificatrice générale a publié un certain nombre de rapports. Notre comité et de nombreux autres organismes externes ont publié des rapports demandant des changements et soulignant les lacunes et les problèmes qui existent, mais le gouvernement n'a pris aucune mesure corrective. Au fil du temps, nous avons vu le gouvernement actuel chercher à embaucher plus d'agents et plus de commissaires pour faire des enquêtes au lieu de se contenter d'écouter ce que disent les rapports.

Quel mécanisme de reddition de compte ferait en sorte que le gouvernement doive améliorer la situation? Je vous pose la question parce que vous avez fait un excellent travail pour mettre en lumière les problèmes, et pourtant, ils persistent aujourd'hui.

Je suis désolé d'avoir dépassé le temps imparti.

Le président: Seulement par un tout petit peu.

Andrew Hayes: Je vous remercie de la question.

Je suis au courant du débat en cours sur le projet de loi C-10 et la création d'un nouveau poste d'agent du Parlement. Le Bureau du vérificateur général est en faveur des mécanismes de reddition de comptes. Notre bureau a le vaste mandat de vérifier essentiellement toutes les dépenses du gouvernement. Nous continuerons de nous concentrer sur les questions qui concernent les Premières Nations et les Inuits. En effet, d'autres rapports seront publiés dans deux semaines, et je suis sûr que le Comité s'y intéressera. Notre travail va continuer, peu importe si d'autres mécanismes de reddition de comptes sont mis en place.

Je pense qu'il est peut-être important de souligner le rôle que les comités peuvent jouer pour obliger les ministères à rendre compte des promesses et des engagements qu'ils prennent. Au comité des comptes publics, il y a des plans d'action qui suivent nos rapports. Il pourrait être utile que le Comité les examine, afin de déterminer ce qui devrait faire l'objet d'un suivi auprès des ministères.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Battiste, pour cinq minutes.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'ai une question à poser, et j'aimerais ensuite déposer une motion. Je l'ai transmise à l'avance, le 22 septembre, et je l'ai remise au greffier, alors s'il pouvait la distribuer pendant que je pose ma question, ce serait formidable.

Vous avez mentionné qu'un grand nombre de dollars fédéraux non dépensés auraient pu être versés dans ce programme. D'après vos vérifications, le gouvernement fédéral avait-il la flexibilité de dépenser les fonds dans ces collectivités, ou dépendait-il de la contrepartie des gouvernements provinciaux? Je crois comprendre que dans les grandes régions, 52 % du financement provient du gouvernement fédéral, ce qui signifie que 48 % proviennent des gouvernements provinciaux. Je me demande si c'est un manque de souplesse qui explique les fonds non dépensés, ou si c'est parce que les contributions équivalentes de la part des provinces manquaient.

● (1720)

Andrew Hayes: Lorsque vous recevrez les représentants du ministère, je suis sûr qu'ils souligneront le fait que le ministère considère que les provinces et les territoires sont prêts à fournir leurs 48 % des fonds avant de pouvoir aller de l'avant.

L'une de nos recommandations portait sur l'examen des mesures qui permettraient de déboursier les fonds fédéraux disponibles lorsque les provinces et les territoires ne sont pas en mesure de garantir leur part de financement.

Notre rapport s'ajoute à d'autres éléments d'information, comme la décision de la Cour suprême du Canada en 2024 et la Cour d'appel du Québec avant cela, qui parlent de l'honneur de la Couronne et des relations de bonne foi avec les communautés autochtones, des Premières Nations et inuites. De notre point de vue, il n'y a pas d'obstacle juridique.

C'est peut-être parce que le ministère cherche à ce que les provinces soient prêtes pour un partenariat, mais au bout du compte, il s'agit de fonds fédéraux qui visent à améliorer les services de police dans les Premières Nations. À notre avis, il faudrait envisager des solutions pour que ces sommes soient distribuées équitablement à ces communautés.

Jaime Battiste: Merci.

Monsieur le président, sur ce, j'aimerais proposer une motion que j'ai envoyée dans les deux langues officielles le 22 septembre 2025.

Je pense qu'il y a eu des discussions avec tous les partis sur l'intérêt de faire une étude sur les répercussions de l'appartenance définie par la Loi sur les Indiens, aux paragraphes 6(1) et (2), aussi connue sous le nom de « Règle d'inadmissibilité de la seconde génération ». L'étude portera sur l'effet de la politique en matière de paternité non déclarée et sur la diminution progressive du nombre d'Indiens inscrits dans certaines bandes des Premières Nations...

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, l'interprétation ne fonctionne pas en ce moment. Il pourrait être pertinent de donner une copie aux interprètes pour qu'ils puissent la lire, vu que nous avons des copies en français et en anglais.

Jaime Battiste: Excusez-moi.

Sébastien Lemire: Ce n'est pas votre faute, monsieur Battiste.

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous répéter?

Sébastien Lemire: Il s'agit simplement de donner aux interprètes le temps de recevoir la motion.

Jaime Battiste: Vous ne l'avez pas sous les yeux?

Sébastien Lemire: Oui, mais c'est pour eux.

[Français]

C'est pour tous les citoyens canadiens qui nous écoutent passionnément et qui aimeraient certainement comprendre la motion dans les deux langues officielles.

[Traduction]

Le président: Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

● (1720)

(Pause)

● (1725)

Le président: D'accord. Nous reprenons nos travaux.

Monsieur Battiste, veuillez reprendre depuis le début.

Jaime Battiste: Merci, monsieur le président.

Il y a eu des discussions entre les partis, et j'aimerais déposer une motion pour une étude. L'étude examinera les répercussions de l'appartenance définie par la Loi sur les Indiens, aux paragraphes 6(1) et 6(2), aussi connue sous le nom de « Règle d'inadmissibilité de la seconde génération ». L'étude portera sur l'effet de la politique en matière de paternité non déclarée et sur la diminution progressive du nombre d'Indiens inscrits dans certaines bandes des Premières Nations et examinera également les pistes de solutions et les modifications possibles à la Loi sur les Indiens.

Je veux parler un peu des raisons pour lesquelles cette étude est nécessaire. Je pense que les paragraphes 6(1) et 6(2) ont été adoptés en 1985. Au cours des 40 dernières années, nous avons constaté qu'il existe un désir de modifier la Loi sur les Indiens ou de supprimer ces paragraphes. Nous avons entendu les dirigeants des Premières Nations à ce sujet. Nous avons aussi entendu des représentants du gouvernement. Je pense qu'il y a un réel désir de supprimer les dispositions d'exclusion de la deuxième génération et la politique sur la paternité non déclarée.

Cependant, la question qui se pose maintenant est la suivante: par quoi allons-nous les remplacer? Je pense que c'est la question difficile posée dans le cadre de cette étude une fois qu'il est convenu que l'exclusion après la deuxième génération et la politique de paternité non déclarée ne fonctionnent plus pour les communautés des Premières Nations. Je pense que nous savons tous que ce sont les communautés des Premières Nations elles-mêmes qui devraient décider qui est ou n'est pas membre de leur communauté, et non des paragraphes de la Loi sur les Indiens vieux de 40 ans.

Il faut se poser la question suivante: comment faire en sorte qu'il y ait un consentement préalable, libre et éclairé des communautés des Premières Nations si nous modifions quoi que ce soit dans la Loi sur les Indiens, que ce soit facultatif et que cela ne vienne pas du Parlement, du Sénat ou du Cabinet du premier ministre? Les modifications devraient venir des communautés des Premières Nations elles-mêmes.

J'ai eu d'excellentes conversations à ce sujet. J'en ai eu avec le chef national et de nombreux dirigeants des Premières Nations. Je pense que nous devrions envisager une telle étude à un moment donné dans l'avenir. J'espère que l'APN aura alors adopté une résolution qui nous dira ce que la majorité des dirigeants des Premières Nations pensent être la voie à suivre à cet égard.

Je sais que c'est une conversation difficile. Ayant été coordonnateur de la citoyenneté micmaque pour l'Assemblée des chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse pendant quatre ans, je sais à quel point il peut être difficile de déterminer qui est inclus, qui est exclu et quels sont les critères à cet égard. Cependant, je pense qu'il est temps que nous en discutions. Je crois que la conversation doit porter sur les changements à la Loi sur les Indiens, sur le remplacement de ces paragraphes et sur ce que veulent les communautés des Premières Nations de tout le Canada afin d'entendre les plus brillants esprits à ce sujet et que ce soient les communautés des Premières Nations qui mènent la charge.

Sur ce, je propose la motion. Je pense que les discussions préalables ont indiqué qu'elle est acceptable pour tous les partis.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons aux questions ou à la discussion.

Monsieur Schmale, vous avez la parole.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord pour recevoir la motion et qu'on s'en occupe plus tard, une fois que nous aurons déterminé la prochaine étude ou le prochain projet de loi. Cependant, j'ai une question.

Étant donné que le projet de loi S-2 est à l'étude au Sénat, considérez-vous qu'il s'agit ici d'une étude préliminaire? Voyez-vous cette étude comme quelque chose qui se fait en parallèle? Voyez-vous cela comme une étude complémentaire à un projet de loi qui pourrait être présenté à la Chambre?

Pourriez-vous me dire comment vous voyez les choses si nous adoptons la motion?

Jaime Battiste: Le projet de loi S-2 porte en réalité sur l'émancipation à l'égard des torts historiques, notamment à l'égard du fait que l'émancipation était parfois imposée aux personnes et aux communautés. Dans certaines situations, les Indiens inscrits ont volontairement renoncé à leur statut d'Indien, et on a appelé cela l'émancipation. Cela renvoie aux notions de citoyenneté et d'appartenance.

Depuis que le projet de loi a été présenté au Sénat, les gens se sont exprimés et ont dit qu'ils pensaient que le projet de loi S-2 devait être adopté afin de mettre en place les recours juridiques requis dans le cadre de l'émancipation. Sauf qu'on a aussi commencé à parler de tous les autres problèmes liés à l'appartenance. C'est sur ce point que cette étude — et, à mon sens, un autre projet de loi — pourrait faire avancer les choses.

Je ne sais pas s'il est approprié de regrouper tous les problèmes liés à la citoyenneté et à l'appartenance dans le projet de loi sur l'émancipation. J'estime que cette étude permettra aux communautés des Premières Nations d'avoir leur mot à dire sur les modifications qui seront apportées à la Loi sur les Indiens, ce qui leur permettra de ne pas avoir à craindre les modifications que pourrait proposer le Sénat sans les avoir consultées.

Cela nous donne la possibilité, à terme, non seulement... Je sais que cette étude ne sera probablement pas réalisée avant le printemps ou février au plus tôt, mais cela donne à l'Assemblée des Premières Nations, ou APN, et aux membres de la communauté la possibilité de présenter des résolutions à cette dernière en décembre, ou lors d'une réunion spéciale. Nous serons ainsi à même d'examiner ce qu'ils recommandent pour remplacer les parties préjudiciables des paragraphes 6(1) et 6(2) concernant nos communautés.

● (1730)

Le président: Avant de passer à M. Lemire, je voudrais demander le consensus pour poursuivre la conversation. Il nous reste quelques minutes. Il est 17 h 30. Compte tenu des difficultés techniques que nous avons eues, je pense que nous devrions le permettre. Tout le monde acquiesce.

Monsieur Lemire, allez-y.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous dise à combien d'éléments ou projets de loi le Comité doit s'attendre. On parle du projet de loi C-10, du projet de loi S-2, et il y en a probablement d'autres qui s'ajouteront à court terme. On entend quelques rumeurs de corridor. Je me soucie quand même du fait qu'un comité devrait répartir les sujets et le temps relativement également entre les différents membres autour de la table. Comme le programme législatif du Comité a été bien rempli par le gouvernement, est-ce le bon moment pour déposer une telle motion qui demande huit rencontres?

[Traduction]

Jaime Battiste: En ce qui concerne les mesures législatives dont nous sommes saisis, nous avons à la Chambre le projet de loi C-10 sur le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes et le projet de loi S-2 concernant les mesures législatives relatives à l'émancipation. Certaines règles m'interdisent de parler de ce qui viendra et de tout ce qui a été déposé jusqu'ici.

En présentant cette étude maintenant, je veux donner aux communautés des Premières Nations plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour examiner les répercussions et modifications qui suivront. Il est important pour nous d'avoir cette conversation maintenant, sachant très bien que dans deux mois, les chefs des Premières Nations se réuniront à Ottawa lors de leur assemblée spéciale et présenteront des résolutions. Je veux leur donner la chance de vraiment réfléchir à la question avant que nous apportions des modifications à la Loi sur les Indiens.

Cette motion vise à donner aux communautés des Premières Nations la possibilité de vraiment réfléchir à la question et de présenter des résolutions, de sorte que, lorsque nous nous pencherons sur cette question, ces modifications auront été mûrement réfléchies et, espérons-le, nous aurons un consensus sur ce qui viendra remplacer cette partie de la Loi sur les Indiens.

Le président: Pour l'instant, nous avons cette motion. Je pense que le sous-comité pourra établir un calendrier à une date ultérieure. Nous suivons la même procédure, c'est-à-dire que nous étudions les questions à tour de rôle. Nous fixerons la date plus tard, à un autre moment.

[Français]

Est-ce que ça va?

Sébastien Lemire: Je voudrais revoir l'ordre du jour.

Pourquoi les témoins sont-ils partis, monsieur le président?

La réunion du Comité a commencé à 16 h 30. Il restait quand même encore une heure à la rencontre.

[Traduction]

Le président: Nous avons terminé tous les tours de questions. Nous avons fait le premier tour et le deuxième. M. Battiste a été la dernière personne à poser une question.

[Français]

Sébastien Lemire: Il était convenu que ça durerait une heure. Je vais revoir la convocation. C'est peut-être moi qui l'ai mal lue, mais je trouve surprenant que, après une heure, nous terminions la réunion.

[Traduction]

Le président: Oui, c'est une réunion qui ne devait durer qu'une heure, et c'est pour cette raison que j'ai demandé de poursuivre la discussion sur la motion.

[Français]

Sébastien Lemire: D'accord, je n'avais pas porté attention au fait que la réunion du Comité finissait à 17 h 30.

Toutefois, je constate que nous perdons encore une heure de réunion. Je trouve ça dommage. Je ne présume pas que c'est un manque de préparation ou quelque chose comme ça, mais il est question d'une étude qui durerait huit rencontres et qui contient des éléments sérieux. Je commence à me demander si nous devrions reporter des heures de Comité, parce que nous allons manquer de temps. Nous parlons d'ajouter de nouvelles études, mais notre manque d'efficacité à tenir nos réunions dans le temps imparti fait que nous ferons moins d'études.

Pour ma part, je trouve la présente étude pertinente et intéressante, et je veux approfondir ce sujet, particulièrement avec les Premières Nations. Or nous avons déjà manqué la première, la deuxième et une grande partie de la troisième semaine. Nous avons quand même pu établir un rapport et voter dessus grâce aux analystes qui, Dieu merci, ont fait un travail assez exceptionnel en amont. Nous sommes rendus à la quatrième semaine, mais nous n'avons qu'une heure, à cause la formation qui était néanmoins très pertinente. Je n'aime pas l'inefficacité actuelle du Comité.

Par ailleurs, j'ai l'impression qu'en ajoutant une telle étude sur huit rencontres, nous donnons beaucoup de temps au gouvernement et peu aux partis de l'opposition. Dans le contexte actuel, je m'interroge, non pas sur le principe de la motion, mais sur la place que

nous avons pour faire avancer des questions qui concernent aussi les Premières Nations. En ce moment, la table est déjà massivement occupée par des projets de loi du gouvernement, et nous rajouterions une étude, alors que, depuis quelques jours, nous avons perdu presque le temps nécessaire pour mener une étude complète.

Je serais porté à voter en faveur du principe de la motion, mais je suis sceptique quant à l'emploi du temps, d'autant plus que le gouvernement est minoritaire. Rien ne nous garantit que nous nous rendrons très loin. Le sujet m'intéresse, mais il faut prendre en compte le contexte.

Pouvons-nous recevoir la motion et prendre le temps de nous questionner sur les priorités et sur l'ordre des choses pour que ce soit équitable pour tous?

• (1735)

[Traduction]

Le président: Monsieur Battiste, allez-y.

Jaime Battiste: Je suis d'accord avec mon collègue. Je pense aussi que nous devons savoir pourquoi nous n'avons eu qu'une heure pour étudier la question des services de police. Je ferai part de sa frustration aux ministres et ministères concernés. Nous nous attendons à ce qu'ils comprennent qu'il s'agit d'une étude importante du comité et que nous avons vraiment besoin de cette deuxième heure.

Néanmoins, j'ai pu constater, à la fin de cette heure, que nous avions l'occasion de parler d'un sujet qui préoccupe beaucoup les communautés des Premières Nations, puisque cela concerne leur avenir et le fait que leurs enfants ne figurent pas sur la liste des Indiens inscrits. C'est un sujet dont nous avons déjà discuté. J'espère que nous parviendrons à un consensus pour aller de l'avant et que nous nous attaquerons à cette étude à tème, au même titre que l'étude libérale que nous souhaitons faire avancer.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi de dire deux choses. Premièrement, j'aimerais savoir si nous votons oui ou non pour que cette étude soit acceptée par le Comité.

Deuxièmement, je sais qu'il y a des lacunes dans la liste des témoins. Nous n'avons pas reçu toutes les listes de témoins. Il y a certains domaines dont nous n'entendons pas parler. Cela fait partie de la conversation que nous sommes prêts à avoir au cours des 45 prochaines minutes. Nous devons en effet nous assurer non seulement que nous avons rempli nos créneaux de témoins et qu'il n'y a pas de lacunes dans notre plan de travail, mais aussi que nous tirons le meilleur parti de cette étude très importante. Elle est importante pour de nombreux membres des communautés autochtones et des Premières Nations de partout au Canada.

Pour peu que le Comité le veuille, j'aimerais aborder la première question soulevée par la motion, puis éventuellement amorcer le débat.

• (1910)

Le président: Député Schmale, allez-y.

Jamie Schmale: Merci, monsieur le président.

Oui, je crois que nous sommes disposés à poursuivre la discussion à ce sujet. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est un sujet sur lequel nous voulons en savoir plus.

Je voulais simplement y aller de mes propres observations et faire écho à ce que M. Lemire a dit.

Nous avons préparé une série de questions à poser aux représentants de Services aux Autochtones Canada. Nous avons beaucoup de questions sans réponse, et il ne nous reste plus beaucoup de temps pour mener cette étude très importante. Sommes-nous certains que le ministre de la Sécurité publique viendra?

Le président: Je vais demander au greffier de nous informer du calendrier et de ce qui s'est passé.

Le greffier du Comité (Malachie Azémar): Je leur ai proposé deux dates, le 29 octobre et le 3 novembre, et j'attends leur réponse.

Jamie Schmale: Merci, monsieur le président.

C'est une bonne nouvelle. Cela dit, voulons-nous discuter maintenant ou plus tard de ce que pourrait être le plan si le ministre ne se présentait pas? Je présume que les fonctionnaires viendront de toute manière. Ai-je raison de croire cela?

Le greffier: Oui, c'est bien ce qui se passera.

Jamie Schmale: D'accord, très bien.

Nous avons besoin de la présence du ministre, car il possède des connaissances institutionnelles à la fois sur les relations entre la Couronne et les Autochtones et sur la sécurité publique. Il disposerait d'une pléthore de renseignements qui pourraient nous aider à atteindre nos objectifs dans le cadre de cette étude. Je serais donc très déçu qu'il ne se présente pas. Nous pourrions peut-être discuter plus tard de ce que nous ferons s'il ne se présente pas, mais je suis tout de même content d'apprendre que les fonctionnaires seront présents de toute façon.

Pour l'instant, s'il n'y a pas d'autres interventions, voulez-vous simplement mettre la motion de M. Battiste en attente?

Le président: Nous la mettrons en attente, puis nous procéderons comme vous l'avez dit. Nous irons à tour de rôle, et chaque parti présentera une motion le temps venu.

Des députés: Oui.

Le président: Très bien.

[Français]

Sébastien Lemire: Je me permets d'ajouter une chose. Il y a quelques rencontres, j'ai aussi déposé une motion portant sur les témoins à inviter. On avait décidé de mettre cette motion de côté. Je ne veux pas m'adonner à des jeux politiques, mais j'avais accepté qu'elle soit mise de côté même si elle aurait pu être reportée. Je comprends que ce n'est pas cela qui est décidé aujourd'hui.

Par ailleurs, il y a une liste importante de témoins. La deuxième heure aurait pu nous permettre d'entendre plusieurs témoins. Par exemple, le président de l'Assemblée des Premières Nations Québec Labrador, l'APNQL, était en ville, hier, de même que la présidente de l'Assemblée des Premières Nations, l'APN. J'ai participé à une conférence de presse avec eux sur la question de Chalk River. On aurait pu facilement trouver d'autres témoins.

Je me pose une question: si le ministre n'est pas présent et qu'il ne le sera pas avant un mois, peut-on commencer l'étude avec d'autres témoins? Malheureusement pour lui, on devra lui citer les témoignages et lui demander ce qu'il répond à ces gens. C'est un avantage pour un ministre de venir au début.

Je pense que le Comité doit avancer. Je n'ai pas envie de perdre d'autres rencontres. Je veux que notre programme soit clair et qu'on ait des horaires.

J'aimerais recevoir par courriel une liste assez détaillée des gens qui ont confirmé leur présence et de ceux qui sont en attente de confirmation. Ainsi, on saura où on s'en va, parce qu'on a perdu trop de rencontres jusqu'à maintenant.

[Traduction]

Le président: Je vais donner la parole au greffier.

Je crois comprendre que vous passez en revue la liste des témoins proposés, mais allez-y.

[Français]

Le greffier: Merci, monsieur le président.

J'ai envoyé des invitations pour les 20, 22 et 27 octobre. Des témoins ont déjà confirmé leur présence. Aux trois prochaines réunions, on devrait donc avoir des témoins.

Sébastien Lemire: Merci.

[Traduction]

Jaime Battiste: Je sais que nous avons demandé une liste initiale de témoins. Je me demande si le greffier pourrait nous fournir d'ici vendredi un plan de travail actualisé indiquant les domaines, les régions ou les personnes qui nous ont échappé. Nous ne voudrions pas mener une étude à l'échelle du Canada sans entendre le point de vue d'une province entière. Si vous pouviez nous indiquer les lacunes d'ici vendredi, cela nous permettrait d'y jeter un coup d'œil et de nous assurer d'avoir une liste officielle d'ici mercredi prochain. En faisant cela, nous nous assurerons d'utiliser le temps disponible de la manière la plus efficace possible et de faire en sorte que les personnes concernées se présenteront.

Je signale aux autres partis que le ministre Anandasangaree m'a clairement indiqué qu'il considérerait cette question comme étant une priorité. Je n'ai rien entendu qui laisse croire qu'il ne viendra pas, donc je suis presque certain que nous aurons de ses nouvelles. Je tiens à vous en assurer.

Le président: D'accord, très bien.

Y a-t-il d'autres interventions?

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>